

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES
DU 8 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le huit du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, DRAPEAU, JOUSSAUME, ROUTIER, BERARDI, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, DE LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, GIRAULT, GODOT, TOUPLAIN, CHAPON, GUILLEUX, QUELEN, TUFFIER, LUCIEN, LEGRAND, PRAIZELIN, RUQUIER BERTRAND, BELLARD, DINAND, LERAY, LANDAIS, LINARD, PORTIER, ROBERT, GOISLARD, RAIMBAULT, DELORME, COYEAUD, BOURGEGAIS, DE GRIMAUDET DE ROCHEBOUËT, LAIR, BEAUDOIN P., MABIT, FOURNIER.

Absents excusés :

- Mme LORION Isabelle donne pouvoir à Mr MAUSSION Alain
- Mme BENESTEAU Clarisse donne pouvoir à Mr DE LA PERRAUDIERE BERNARD
- Mr LEMEUNIER Grégory donne pouvoir à Mr DE GRIMAUDET DE ROCHEBOUËT
- Mr CONSTANT Frédéric donne pouvoir à Mr BEAUDOIN Jean-Pierre
- Mme VIERRON Séverine donne pouvoir à Mr BERARDI Marc

Absent :

- Mr LEMAI Sébastien

Secrétaire de séance : Mlle BEAUDOIN Pauline

Convocation : 05/01/2016 Affichage : 12/01/2016
--

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme MARQUET Elisabeth, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Mademoiselle BEAUDOIN Pauline a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. ÉLECTION DU MAIRE DE JARZE VILLAGES

1.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 50 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mr TUFFIER Jérôme et Mme MONTANÉ Sylvie.

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls et blancs par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....	46
e. Majorité absolu.....	24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
MARQUET Elisabeth	46	Quarante six

1.5. Proclamation de l'élection du Maire

Mme Elisabeth MARQUET a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE JARZE VILLAGES

Sous la présidence de Mme Elisabeth MARQUET élue, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

2.1. Nombre d'Adjoints

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 15 Adjoints au Maire au maximum. Au vu de ces éléments, à l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 6 le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

3. ELECTION DES ADJOINTS DE JARZE VILLAGES

3.1. Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être**

supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire avait été déposée. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.2. Résultats du premier tour de scrutin

a. a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0.
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....	44
e. Majorité absolue	23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
MARCHAISON Jean-Albert	44	Quarante quatre

3.3. Proclamation de l'élection des Adjoints

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M MARCHAISON Jean-Albert. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. CONSEILS DES COMMUNES DELEGUEES

4.1 Instauration des Conseils des communes déléguées

A l'unanimité, les Conseils Municipaux de JARZE VILLAGES décident la création dans chaque commune déléguée d'un Conseil Communal, composé d'un Maire délégué et de Conseillers Communaux.

4.2 Détermination du nombre de membres par Conseil Communal

A l'unanimité, les Conseils Municipaux de JARZE VILLAGES décident de conserver le nombre actuel des Conseillers Communaux en place, à savoir :

- 19 pour JARZE, 10 pour BEAUVAU, 11 pour CHAUMONT D'ANJOU et 11 pour LUE-EN-BAUGEOIS.

4.3 Election des Conseillers Communaux

Madame le Maire propose d'élire au scrutin de liste à la majorité absolue à main levée les Conseillers Communaux actuels des communes déléguées. Les Conseillers donnent leur accord.

A l'unanimité, Les Conseillers Communaux actuels des communes déléguées sont reconduits.

4.4 Détermination du nombre d'Adjoints au Maire délégué

Les communes déléguées peuvent disposer d'Adjoint. Le nombre d'Adjoints ne pourra pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Communal soit :

- 3 pour BEAUVAU
- 3 pour CHAUMONT D'ANJOU
- 5 pour JARZE
- 3 pour LUE EN BAUGEOIS

Madame le Maire vous propose donc d'élire :

- 3 Adjoints pour BEAUVAU
- 1 Adjoint pour CHAUMONT D'ANJOU
- 0 Adjoint pour JARZE
- 3 Adjoints pour LUE EN BAUGEOIS

Par 47 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal donne son accord.

4.5 Election des Adjointés délégués au Maire délégué

• **Commune déléguée de BEAUVAU : 3 Adjointés à élire**

✓ Premier Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....	50

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GOBEREAU Joël	50	Cinquante

M GOBEREAU Joël a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

✓ Deuxième Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	3
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....	47

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
MONTANÉ Sylvie	48	Quarante huit

Mme MONTANÉ Sylvie a été proclamée deuxième Adjointe et immédiatement installée.

✓ Troisième Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....	0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....48

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
SAINTY Michèle	48	Quarante huit

Mme SAINTY Michèle a été proclamée troisième Adjointe et immédiatement installée.

• **Commune déléguée de CHAUMONT D'ANJOU : 1 Adjoint à élire**

✓ Premier Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....50

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
EDIN François	50	Cinquante

Mr EDIN François a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

• **Commune déléguée de LUE EN BAUGEOIS : 3 Adjoints à élire**

✓ Premier Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....50

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
COURCELLE Michel	50	Cinquante

Mr COURCELLE Michel a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

✓ Deuxième Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....	50

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
MAUXION Alain	50	Cinquante

Mr MAUXION Alain a été proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installé.

✓ Troisième Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
cb. Nombre de bulletins blancs par le bureau.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - cb].....	50

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GOURDON Yves	50	Cinquante

Mr GOURDON Yves a été proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 18h30 à la salle Louis Touchet de JARZE.